

PRÉFÈTE DE L'ORNE

SG/SCI

Affaire suivie par : David LEPAISANT

Téléphone : 02.33.80.60.70

david.lepasant@orne.gouv.fr

Alençon, le 03 MARS 2020

**Synthèse de la réunion de concertation du 18 février 2020
sur le projet de loi « décentralisation, différenciation et déconcentration »**

Participants :

- Mme Françoise Tahéri, préfète de l'Orne
- M. Christophe de Balorre, président du Conseil départemental de l'Orne
- M. Henri Bonnel, président de la communauté de communes Andaine-Passais
- M. Ahamada Dibo, président de la communauté urbaine d'Alençon
- M. Jean-Claude Lenoir, président de la communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche
- M. Sébastien Leroux, vice-président de la communauté de communes du Val d'Orne
- M. Guy Monhée, président de la communauté de communes des Hauts du Perche
- M. Bernard Soul, président de Domfront Tinchebray Interco
- Mme Sophie Oustelandt, association des maires de l'Orne
- M. Stéphane Monet, stagiaire de l'ENA
- M. Damien Pouplard, directeur départemental adjoint des finances publiques
- M. Thierry Bergeron, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations
- M. David Di Dio Balsamo, directeur départemental adjoint des territoires
- M. Michel Jacques, directeur de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture
- Mme Mireille Vallée-Serais, secrétaire générale de la sous-préfecture d'Argentan
- M. Hugues Cunegatti, chargé de mission auprès du président du Conseil départemental de l'Orne
- M. David Lepasant, chef du service de la coordination interministérielle de la préfecture
- M. Bertrand Léonce, chargé de mission au service de la coordination interministérielle de la préfecture.

Après un rappel des objectifs et des modalités de la concertation par Mme la préfète de l'Orne, qui s'articule dans l'Orne en deux temps, un questionnaire en ligne destiné aux élus et une réunion de concertation à la préfecture, les échanges ont porté sur les trois thématiques prioritaires : transports, logement et transition écologique.

L'exposé des premiers résultats du questionnaire mis en ligne dans l'Orne a permis d'introduire chaque thématique. Le présent document vise à présenter de manière synthétique les propositions portées par les élus, sans reprendre l'intégralité des échanges.

• **Thématique « transports ».**

- La RN 12 constitue un axe structurant majeur pour l'attractivité du département de l'Orne. L'aménagement de cette route en 2 X 2 voies reste à effectuer sur trois secteurs (1 - à l'ouest d'Alençon, vers Rennes, entre l'extrémité du contournement nord d'Alençon et la limite du département de la Mayenne sur les communes de Pacé, Saint-Denis-sur-Sarthon et Gandelain ; 2 - à l'est d'Alençon, vers Paris entre Mortagne-au-Perche et Tourouvre-au-Perche ; 3 - entre Sainte-Anne et Saint-Maurice-les-Charencey).

Des crédits ont été inscrits au contrat de plan Etat-Région 2015-2020 Basse-Normandie et des études ont été réalisées mais les financements prévus se sont avérés inférieurs aux coûts prévisionnels des opérations.

Dans ce contexte, les élus se déclarent favorables à un transfert de compétence et à la décentralisation de la gestion de cette route aux collectivités territoriales dans le cadre de la loi 3 D, seul moyen pour eux de faire avancer ce dossier. Ils mettent en avant l'exemple de la RD 924 entre Argentan et Flers, ancienne route nationale, pour illustrer la capacité du Département de l'Orne à conduire un projet d'aménagement dans des délais plus réduits que l'État.

Les élus soulignent que la décentralisation de la gestion de la RN12 aux collectivités territoriales dans le cadre de la loi 3D doit impérativement s'accompagner des moyens nécessaires pour son entretien et d'un partenariat avec l'État sur le financement des sections qui restent à réaliser.

Ils attirent également l'attention sur la nécessité d'envisager l'aménagement de cet axe routier majeur en lien avec les départements voisins de l'Orne, pour éviter les discontinuités. Ils formulent également le souhait que la reprise des études de ces dernières années ne connaisse pas un nouveau coup d'arrêt en raison du transfert.

Plus généralement, les élus estiment qu'il appartient à la Région de définir un schéma des itinéraires d'intérêt régional, en lien avec les Départements.

- Sur le sujet du transport ferroviaire, les élus sont favorables à un transfert aux Régions des lignes les moins fréquentées dans un souci de maintien du maillage territorial, essentiel pour les territoires à dominante rurale comme le département de l'Orne. Le principe selon lequel ce qui relève du niveau régional doit être confié à la Région semble faire l'adhésion.

- **Thématique « logement ».**

- Il n'existe pas à ce jour dans l'Orne de délégation aux collectivités territoriales en matière d'aides à la pierre. Tout transfert nécessiterait par conséquent une phase d'accompagnement par les services de l'État. Les élus estiment que cette question de délégation dépend de la taille des territoires et que pour l'Orne l'échelon le plus pertinent est le Département. La délégation au Département est à examiner au regard de l'évolution à la baisse de la démographie, de la hausse de la vacance des logements et de l'absence de pression sur l'immobilier. De plus, dans un contexte de regroupement des bailleurs sociaux, un seul organisme, l'office départemental, présente la taille critique.

A ce stade, les élus ne se prononcent pas sur la modalité, transfert ou délégation. Ils souhaitent pouvoir en mesurer les effets. La possibilité d'une délégation avant un transfert est évoquée.

En outre, les élus n'expriment pas d'opposition au fait de pouvoir disposer d'un ensemble de politiques sociales du logement, toutefois dans un département en déprise démographique et où la vacance de logements peut être importante, ils estiment que l'option DALO n'est pas forcément pertinente.

- Sur le zonage et les politiques fiscales du logement, les élus estiment qu'une partie de la question est prise en compte dans le dispositif « Opération de revitalisation de territoire » qui répond bien aux problématiques des communes de l'Orne. Les élus sont favorables au maintien de la compétence en la matière et estiment que l'échelon pertinent est celui de l'EPCI.

Les élus manifestent également le souhait d'un renforcement de la réhabilitation de l'habitat ancien hors ORT, important en milieu rural.

- En matière de politique du logement, l'ensemble des élus souhaiterait une forme de clause de sauvegarde si jamais la décentralisation de la compétence devait se faire. L'existence d'une possibilité de délégation leur semble suffisante à ce stade.

- **Thématique « transition écologique ».**

- Les élus estiment que la Région représente l'échelon pertinent en matière de développement durable et d'énergie et qu'elle doit disposer de leviers accrus.

- Les élus soulignent que l'ADEME travaille particulièrement bien avec les territoires auprès desquels elle est très présente. C'est pour eux un établissement réactif. Les élus sont favorables au maintien de la contractualisation avec l'État qui apporte son soutien avec des outils appropriés.
- Les élus ne sont pas favorables à une décentralisation de la labellisation des parcs naturels régionaux, l'État devant pour eux rester le garant d'une exigence de qualité. Les élus n'expriment pas le souhait de disposer d'un pouvoir réglementaire particulier concernant les sites d'intérêt local.

- **Autres thématiques abordées.**

- L'urbanisme apparaît comme une préoccupation majeure pour les élus. Ils estiment que l'État s'est petit à petit dessaisi de l'instruction des autorisations de droit des sols mais que l'avis de l'État est imposé aux maires dans les communes qui relèvent du règlement national d'urbanisme (RNU). Les élus doivent parfois défendre des points de vue qui ne sont pas les leurs vis-à-vis de leurs administrés. Ils estiment que l'application par moment technocratique des règles, notamment en matière de consommation de l'espace, paralyse les territoires. Ils expriment par conséquent un souhait de différenciation en matière d'urbanisme, en particulier pour que le droit de l'urbanisme intègre les contraintes propres à la ruralité. Les élus souhaiteraient également que l'élaboration des PLUI soit simplifiée.

- De plus, comme il a eu l'occasion de le faire lors de la réunion de concertation menée au niveau régional, le président du Conseil départemental a formulé plusieurs propositions :

- au titre de la décentralisation : les transferts de la RN 12, des gestionnaires de collège et des aides à la pierre.

- au titre de la différenciation et de l'expérimentation : le projet d'expérimentation locale du transfert des forêts domaniales et de fin du monopole de l'ONF sur la gestion des forêts des collectivités, le transfert au Département de l'Orne de la propriété du domaine du Haras national du Pin et la constitution d'une agence départementale des solidarités, dont le Département serait chef de file.

La Préfète,



Françoise TAHÉRI